



## Un SPIP sous confiance, pas sous surveillance

Il semble que la DI de Paris ait à cœur la sécurité des SPIP. Contrairement aux autres SPIP de l'Île de France, la direction du SPIP 75 a, sans aucune information préalable ni consultation des organisations syndicales, décidé d'installer des caméras de surveillance dans plusieurs espaces de travail :

- dans les 4 box d'entretien où sont reçues des personnes dites « sensibles » ;
- dans les 4 salles d'activités collectives.

Cette décision unilatérale soulève de graves questions quant à :

- l'atteinte aux droits à l'image des agents, des usagers et de nos partenaires : les box et les salles d'activité sont des espaces où la confiance et l'authenticité doivent être garanties ;
- l'information de la présence desdites caméras aux agents, usagers et nos partenaires : c'est pourtant une obligation légale : tout dispositif de surveillance doit être annoncé, discuté et justifié il ne suffit pas de leur dire « qu'elles ne fonctionnent pas » ;
- le statut légal de cette installation : soumise à autorisation préfectorale ?, à un affichage visible et permanent (*finalité du traitement, durée de conservation,...*) ?

### Des caméras, pour quel objectif ?

Aucun agent ne sera affecté spécifiquement au visionnage de ces images en direct.

S'agit-il donc réellement de sécurité, ou d'un nouveau moyen de contrôler les agents ?

On ne traite pas la sécurité par une surveillance tous azimuts, encore moins au détriment des conditions de travail et du respect des personnes.

La CGT IP 75 demande immédiatement :

- le respect strict du droit à la confidentialité ;
- l'ouverture d'une discussion avec les représentants du personnel ;
- le retrait des caméras des salles d'activité et des box d'entretien .

La CGT IP 75 rappelle que

**le premier élément de sécurité est  
une organisation de service claire et cadrée.**